



1. Contribution des familles

La contribution des familles est répartie en **trois échéances** selon le calendrier ci-dessous. Les relevés de contributions seront disponibles sur votre espace **École Directe**. En cas de perte de vos identifiants, merci de contacter le secrétariat.

Toute période commencée reste due.

Relevés de Contributions	Date d'émission	Période concernées
Relevé 1	06/10/2025	01/09/2025 au 30/11/2025
Relevé 2	05/12/2025	01/12/2025 au 28/02/2026
Relevé 3	05/03/2026	01/03/2026 au 04/07/2026

2. Modalités de règlement

- **Prélèvement automatique** (recommandé) : étalé sur 9 mois. Premier prélèvement de **210 € par enfant** à compter du 15/09/2025. Les autres prélèvements en fonction des relevés de contributions.
- **Carte bancaire** : via l'espace École Directe.
- **Virement bancaire** : IBAN FR76 3006 6100 8100 0103 5760 253. Celui-ci sera inscrit sur le relevé de contributions. Merci d'indiquer le compte comptable et le numéro du relevé
- **Chèque** : à l'ordre de *Fénelon Sainte-Marie La Plaine Monceau*, avec le talon du relevé de contributions.

Adresse d'envoi :

Service Comptabilité – 47 rue de Naples, 75008 Paris
☎ 01 45 22 05 35 – ✉ familles@groupefenelon.org
🕒 Horaires : lundi à vendredi de 10h à 13h et 14h à 17h

3. Tarifs annuels

◆ Contributions

Niveau scolaire	Contribution annuelle	Assurance prévoyance *
Primaire	1 674 €	79,59 €
6 ^{ème} /5 ^{ème}	2 013 €	94.61 €
4 ^{ème} /3 ^{ème}	2 067 €	96.20 €
2 ^{nde}	2 391 €	103.96 €
1 ^{ère} /terminale	2 391 €	66.96 €

*cotisation facultative (facturée sur la 1^{ère} période)

◆ Frais de demi-pension de tous les élèves, sauf les terminales

Tarifs des repas réguliers. Forfait périodique porté sur le relevé de contributions, quel que soit le jour choisi.

École	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
1 ^{ère} période	83 €	166 €	248 €	324 €
2 ^{ème} période	75 €	151 €	226 €	301 €
3 ^{ème} période	113 €	211 €	309 €	399 €
Total annuel	271 €	528 €	783 €	1024 €

Collège	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1 ^{ère} période	97 €	193 €	290 €	386 €	474 €
2 ^{ème} période	88 €	176 €	263 €	351 €	439 €
3 ^{ème} période	123 €	246 €	351 €	457 €	553 €
Total annuel	308 €	615 €	904 €	1 194 €	1 466 €

2 ^{nde} / 1 ^{ères}	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1 ^{ère} période	97 €	193 €	290 €	386 €	474 €
2 ^{ème} période	88 €	176 €	263 €	351 €	439 €
3 ^{ème} période	105 €	211 €	307 €	395 €	483 €
Total annuel	290 €	580 €	860 €	1 132 €	1 396 €

L'inscription s'effectue sur Ecole Directe par période. Les jours choisis engagent la famille pour la période.

- 1^{ère} période : Inscription du 1er au 10 septembre 2025
- 2^e période : modification du 22 au 30 novembre 2025
- 3^e période : modification du 14 au 19 février 2026

Repas exceptionnels

- Repas hors forfait: 10 € / repas

Absences

Toute absence inférieure à 7 jours n'est pas remboursée.

Toute absence supérieure à 7 jours consécutifs est remboursée sur certificat médical.

◆ Frais de demi-pension de tous les lycéens : ESPACE SELF-CAFETERIA

Accès libre avec possibilité d'achat de boissons et snackings divers (débité sur la carte du lycéen au tarif de chaque consommation choisie).

- **Le matin**, possibilité d'une formule « petit déjeuner » au tarif de 3,05€.
- **Sur la pause méridienne** (de 11h25 à 14h10)

En 2^{nde} et 1^{ere} : porté sur la facture des demi-pensionnaires en fonction des jours choisis.

- ✓ deux formules proposées (repas plateau ou cafétéria)

En terminale : Sans réservation, deux possibilités

- ✓ forfait de 8.78€ débité sur sa carte, deux formules proposées (repas plateau ou cafétéria)
- ✓ Cafétéria, avec choix de nourriture et de boissons, débité sur la carte au prix de chaque élément consommé.

La carte scolaire doit être chargée soit sur votre compte école directe en CB, soit par chèque à l'ordre de Fénelon Sainte-Marie ou en espèces au service comptabilité (dans ce cas un ticket vous sera remis). L'élève aura également la possibilité de régler sa consommation directement en CB sur place lors de son passage à la cantine.

Les parents ont la possibilité de contrôler, sur Ecole directe, les consommations de leur enfant, hormis les achats payés directement en CB sur place.

Si l'élève a un solde débiteur de demi-pension, l'établissement se réserve le droit de ne pas l'accepter au self ou de la cafétéria. Tout solde débiteur pourra être incorporé sur les relevés de contributions.

Pour les 2^{ndes} et les 1^{ères}, s'il reste un solde sur la carte en fin d'année scolaire, celui-ci sera reporté sur l'année suivante.

◆ **Autres cotisations facultatives :**

- APEL (par famille) : 20 € (facturés sur la 1^{ère} période)
- Caisse de solidarité (par famille) : 138 € (soit 46€ par période)
- Anciens élèves (Terminale uniquement) : 27 € (facturés sur la 3^{ème} période). Cette cotisation permet l'adhésion unique et à vie à l'Association des Anciens élèves de Fénelon.

◆ **Études surveillées (Primaire uniquement)**

- 1 jour par semaine : 228 €
- 2 jours par semaine : 456 €
- 3 jours par semaine : 684 €
- 4 jours par semaine : 867 €

4. Réductions possibles (non cumulables)

◆ **Familles nombreuses**

Réduction sur la contribution des familles uniquement, selon le nombre d'enfants scolarisés à Fenelon La plaine Monceau. À demander lors de l'inscription/réinscription de l'élève

- 3 enfants : -10 %
- 4 enfants : -15 %
- 5 enfants : -20 %
- +5 enfants : +5 % par enfant

◆ **Aide financière solidaire (si quotient familial ≤ 20 000 €)**

Faire la demande avant le **20 septembre 2025**, en envoyant l'avis d'imposition à familles@groupefenelon.org

Pour calculer votre QF, rdv sur www.economie.gouv.fr/particuliers/quotient-familial.

◆ **Remises exceptionnelles**

Pour certaines situations ponctuelles (décès, chômage, etc.).

Formulaire à télécharger sur www.fenelonsaintemarie.org et à envoyer par mail à familles@groupefenelon.org avec justificatifs.

5. Activités et projets pédagogiques

Selon la classe, ces projets pourront vous être comptés en sus, vous en serez informés par l'équipe enseignante.

Maternelles/Primaires

Des classes de découverte peuvent être proposées : environ 450 € portés sur la seconde facture.

6ème

Participation à un PAC (Projet Artistique et Culturel) pour toutes les classes : 50 € portés sur la première facture.

5ème

- Participation à un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) pour toutes les classes : 80 € portés sur la première facture. Un voyage sera prévu pour certains de ces projets ; le coût de celui-ci sera alors entre 400 et 450 €.
- Préparation à la profession de foi pour les enfants qui le souhaitent, avec participation à une retraite de 2 jours, environ 200 €

4ème

Un échange linguistique sera éventuellement proposé pour les sections européennes ; à titre indicatif, le coût de ces échanges pourra varier de 400€ à 600 €.

3ème

- Participation pour les sections, 30 € portés sur la première facture.
- Préparation à la confirmation pour les enfants qui le souhaitent, avec participation à une retraite d'une journée, environ 30 € portés sur la dernière facture.
- Un pèlerinage à Rome est proposé pour toute la division : environ 975 € étalés sur les deux premières factures.

Pour tous les collégiens

Il est possible de participer à la chorale du collège : 30 € portés sur la seconde facture.

Seconde

- Une journée d'intégration au Mont Saint Michel est proposée pour toute la division. Environ 220 € portés sur la première facture.
- Pour certains groupes de langue, un échange linguistique (départ à l'étranger et accueil de correspondant). A titre indicatif, le coût de ces échanges varie de 500 € à 1500 € (pour les États-Unis).

Pour tous les lycéens Ambition Sup propose des formations de préparation à l'enseignement supérieur. L'inscription à ces formations est facultative et payante ; les contenus et les tarifs sont en ligne sur le site de l'établissement.

6. Assurances

- **Scolaire** : Fenelon assure tous les élèves via FIDES
- **Prévoyance** : Assurance facultative, facturée sur la 1ere période. En cas de chômage, décès ou invalidité d'un parent l'assurance prend en charge la contribution des familles ainsi que les frais de cantine (cf document de la Mutuelle Saint Christophe)

7. Divers

- **Carte scolaire (Collège/Lycée)** : fournie en septembre. Remplacement : 10 €
- **Si par choix familial**, votre enfant quitte Fénelon Sainte Marie La Plaine Monceau avant la fin de l'année scolaire (exemple : échange à l'étranger, inscription dans une école étrangère...), la contribution des familles et les frais de cantine restent dues.

8. En cas de litige

Contactez la **Société de Médiation Professionnelle (SMP)**

24 rue Albert de Mun – 33000 Bordeaux

9. Données personnelles

Les données personnelles collectées sur le site sont destinées au **Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau**. Elles font l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, un droit d'accès aux données, de rectification et d'opposition à leur traitement ou leur conservation peut être exercé par toute personne concernée.

Ces droits peuvent être exercés par courrier **Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau – Aurore de Saint Rémy – 47 rue de Naples – 75008 Paris** ou par courriel adesaintremy@groupefenelon.org.